

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — » 6 » 14 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
Imprimerie A. Laytou.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.									
Arrivées à	Départs de	Arrivées à							
CAHORS	CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	
10 h. 25 ^m matin.	6 h. 35 ^m matin.	8 h. 42 ^m matin.	9 h. 22 ^m matin.	9 h. 40 ^m matin.	12 h. 19 ^m matin.	4 h. 7 ^m matin.	12 h. 38 ^m matin.	11 h. 45 ^m soir.	
5 h. 1 ^m soir.	12 h. 55 ^m soir.	2 h. 37 ^m soir.	3 h. 52 ^m soir.	4 h. 18 ^m soir.	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 40 ^m soir.	5 h. 45 ^m soir.	4 h. 39 ^m matin.	
10 h. 47 ^m »	5 h. 45 ^m »	7 h. 40 ^m »	9 h. 27 ^m »	9 h. 55 ^m »	—	4 h. 44 ^m matin.	11 h. 7 ^m »	2 h. 30 ^m soir.	
Train de marchandises régulier :		Départ de Cahors — 5 h. « ^m matin. Arrivée à Cahors — 8 h. 56 ^m soir.		Train de foire. {				Départ de Libos. — 7 h. 10 ^m matin. Arrivée à Cahors. — 8 h. 15 ^m matin.	

Cahors, le 28 Septembre

L'intérêt de la République, dit le XIX^e Siècle, c'est que la Chambre puisse durer en nous donnant le moins de crises et le plus de résultats pratiques qu'il sera possible.

« Elle a de quoi travailler trois ans sans chamailleries, si elle laisse de côté les brandons de discorde et qu'elle s'en tienne aux projets de réforme qu'il lui est possible de mener à bien. »

La principale œuvre de la session prochaine, sera la discussion du budget qui devra précéder toute autre délibération eu égard à la nécessité de promulguer la loi des finances le 31 décembre au plus tard.

La Chambre, on s'en souvient, a déjà procédé à la discussion générale du budget. Elle a, en outre, discuté et voté les budgets des ministères des finances et de la justice.

Il lui reste à voter les budgets de tous les autres ministères, plus le budget des recettes, et enfin à statuer sur la convention financière avec la Compagnie d'Orléans car, cette convention sera très certainement maintenue par le cabinet actuel.

Sur les budgets particuliers des ministères, il n'y aura pas grand débat, mais seulement des discussions de détail. Une fois la question du maintien ou de la suppression du budget des cultes résolue, il ne restera qu'à examiner des amendements de détail. Mais cet examen sera long, car à l'heure actuelle, il n'y a pas moins de 95 amendements déjà soumis à la Chambre et portant sur toutes les branches du budget.

Les travaux du congrès ouvrier de Saint-Etienne sont ouverts. On se rappelle que ses organisateurs l'ont assez improprement intitulé national, ces délibérations ayant pour but de déterminer les moyens les plus prompts de détruire la société française, ses traditions, ses gloires, ses conquêtes, le tout étant suspect ou convaincu de « bourgeoisisme ». On ne sait vraiment pas pourquoi ce congrès a la prétention d'être national.

Il n'y a eu jusqu'à présent que des réunions préparatoires, que des tentatives d'organisation, mais cela s'annonce bien...

AFFAIRES D'EGYPTE

Le Daily-News publie, dans une édition spéciale, la dépêche suivante :

Le Caire, 26 septembre.

Le Khédive parcourt en ce moment en voiture découverte, les rues illuminées, escorté par un petit détachement de ses gardes du corps.

Une foule immense d'indigènes le suit.

La princesse, avec le consul et une petite escorte font également une promenade en voiture.

Ils rencontrent partout un accueil respectueux.

Les illuminations sont très brillantes.

Le Caire, 26 septembre.

Les illuminations d'hier au soir ont été magnifiques, et la foule qui circulait dans les rues, fort nombreuse.

Les réceptions officielles auront lieu aujourd'hui au palais de Ghézirch.

Le Standar reçoit du Caire le 25 septembre le télégramme suivant :

Le Caire, 25 septembre.

Le bruit court que le général Wolseley reviendrait très prochainement en Angleterre. Il ne laisserait en Egypte que 8,000 hommes de troupes britanniques, sous le commandement du général Alison.

Le Caire, 26 septembre.

Arabi a subi un long interrogatoire de la part du général Abye, chef d'état-major du général Wolseley.

Arabi a reconnu que le programme du parti national était une grave erreur, et a regretté d'avoir amené tant de malheurs sur son pays.

Il a ajouté qu'il n'avait jamais cru qu'une expédition anglaise pût s'effectuer.

Il a affirmé n'avoir jamais écrit à G. Gladstone, ni autorisé personne à le faire.

Le Caire, 26 septembre.

Dans les papiers d'Arabi il a été trouvé une quantité de dépêches signées par des officiers anglais, allemands, russes et italiens, lui offrant leur épée.

Le Times repousse les avances de l'Allemagne pour régler la question égyptienne au détriment de la France ; il dit que la nation anglaise répudie toute idée de rompre l'alliance française qui est nationale, et que si l'Angleterre avait à choisir, son choix ne serait pas douteux.

Ce journal ajoute que le règlement de la question d'Egypte exigera le maintien de l'autorité anglaise, peut-être indéfiniment ; mais que l'Angleterre n'agira pas contre les intérêts de la France.

On mande du Caire que le Khédive proclamera une amnistie générale exceptant une demi-douzaine d'individus compromis dans les massacres d'Alexandrie.

M. Devorges est parti pour la France en congé de deux mois.

Londres, 26 septembre.

Un courrier de cabinet envoyé par M. Malot, est attendu ici demain matin.

On croit qu'il est porteur de dépêches contenant des indications et des explications complètes, et de nature à permettre dans les conseils du gouvernement une prompt décision sur la question égyptienne.

On croit donc que le cabinet anglais sera en mesure dès le commencement de la semaine prochaine de communiquer ses vues aux grandes puissances et d'entamer avec elles des pourparlers pour la solution.

Jusqu'à présent, il n'a jamais été question un instant de réunir une conférence ou un congrès.

RUSSIE.

Pesth, 26 septembre.

La Russie insiste énergiquement pour le

maintien de la conférence afin de régler les affaires égyptiennes.

La Russie aurait l'intention de proposer la neutralisation des Dardanelles et du Bosphore, dans le cas où les prétentions anglaises seraient admises par la conférence.

CE QU'ON PENSE EN ALLEMAGNE.

On télégraphie de Berlin à la Gazette de Cologne le 21 septembre :

On pense dans nos cercles diplomatiques qu'il ne faut pas s'attendre à voir rétablir la paix en Egypte par la voie diplomatique, aussi promptement que les journaux, principalement les journaux français et anglais, voudraient le faire croire.

Il est possible que la paix ne soit pas rétablie du tout par la voie diplomatique ; mais, dans tous les cas, l'Angleterre se prépare à faire son coup de théâtre.

Nous aurons du nouveau bientôt.

Informations

Nous lisons dans Paris, organe républicain :

UN GENDRE COMPROMETTANT

Tout le monde a le droit de fonder un journal. Tout le monde a le droit de faire appel aux capitaux amis pour soutenir une telle entreprise. M. Wilson est comme tout le monde et nous trouvons très naturel qu'il ait cru pouvoir adresser aux Tourangeaux une lettre-circulaire en vue de la fondation de la Petite France.

On ne peut que féliciter l'honorable président de la commission du budget d'expliquer avec tant de loyauté, que le nouveau journal sera « indépendant de toute attache officielle », et, certes, après avoir lu cette lettre, personne ne penserait que, dans le nombre de ces amis auxquels son signataire fait allusion, il s'en trouvât un seul qu'une telle mention pût compromettre.

Pourtant, les personnes indépendantes qui ont reçu cette circulaire, nous ont soumis leurs scrupules et nous ont expliqué leurs craintes.

L'enveloppe close qui leur était adressée, en effet, ne portait pas de timbre-poste. Elle avait circulé en franchise dans les bureaux et dans les boîtes des employés de M. Cochery.

D'où provenait cette anomalie ? Suffit-il maintenant d'être propriétaire à Chenonceau et de présider la commission des finances, pour n'avoir plus à acquitter l'impôt que paye le plus humble paysan quand il a, par hasard, à écrire ?

Un examen plus attentif nous a expliqué la faveur nouvelle dont jouit M. Wilson.

Sur toutes ces enveloppes il a, d'une main ferme, appliqué les mots et le chiffre suivant :

Président de la République (3).

Quiconque a reçu des invitations ou des communications du palais de l'Élysée connaît cette petite griffe, imprimée à l'encre bleue et qui sert exclusivement, d'ordinaire, au cabinet de M. le président de la République.

M. Wilson l'a empruntée sans façon aux bureaux de son beau-père et l'a employée avec sérénité pour ses petites affaires personnelles.

Naturellement, la poste s'est inclinée devant cette marque de fabrique. Au lieu de taxer les lettres privées de M. Wilson à l'égal des autres, elle a respectueusement appliqué sur elles un cachet rouge sur lequel on lit : 30 août 82, Son des contre-seings, et les Tourangeaux, ravis, alléchés et consentants, ont eu à la fois l'assurance qu'on allait créer un journal « indépendant de toute attache officielle » et la preuve que M. Jules Grévy s'y intéressait au point de dispenser de la

taxe postale les fondateurs de la Petite France.

Avons-nous le droit de dire que de tels agissements, dont nous tenons les preuves entre nos mains, sont coupables et doivent être réprimés ?

Paris, 26 septembre.

Le nonce, Mgr Czacki, retournera prochainement à Rome pour des raisons de santé.

M. Grévy viendra vendredi à Paris pour la remise de la barrette, il retournera ensuite à Mont-sous-Vaudray.

Une dépêche de Madrid annonce la mort de l'archevêque de Séville.

Les journaux assurent que l'on cherche une transaction pour accorder l'ancien projet de M. Jules Ferry, conférant aux recteurs au lieu des préfets, la nomination des instituteurs, avec les conclusions de la commission qui maintient le droit de nomination des instituteurs aux préfets. On proposerait un amendement qui accorderait temporairement aux préfets le droit de nommer les instituteurs. Pendant ce temps on réformerait le personnel des inspecteurs.

LA DEUXIÈME CHUTE DE LOUISE MICHEL.

Louise Michel, vient de subir une nouvelle avanie dans une réunion publique.

Cette terrible femme qui, dans le temps où elle était encore en vogue, avait reçu le titre pompeux de grande citoyenne, ne sera plus bientôt que la dernière des comparses parmi les chorégraphes du socialisme.

Hier, c'était à la réunion tenue à Versailles par les communards retour de Nouméa que Louise se produisait. Elle a été mal accueillie dès ses premiers mots.

Il est juste de dire que les autres orateurs socialistes, anarchistes ou révolutionnaires ont été aussi fort malmenés. Les citoyens Godard et Emile Gautier notamment ont été hués de la belle façon.

Le personnel, toujours le même, des réunions socialistes parisiennes, faisait absolument défaut à Versailles.

Les organisateurs n'avaient pas songé à cela. Ils n'avaient voulu qu'une chose ; l'apologie de la Commune près de Satory, près des prisons de Versailles où les communards vaincus avaient été enfermés.

Mais ils n'ont pu faire cette apologie. L'assistance ne voulait pas de ces sinistres démonstrations. Elle a imposé silence aux énergumènes et elle a bien fait.

La pauvre Louise n'a pas échappé au sort de ses frères en socialisme.

Elle a paru deux fois. La première fois elle avait lu d'un air menaçant les noms des quinze membres de la commission des grâces et elle avait entamé ensuite une de ses vieilles guitares sur le bonheur universel.

Le public l'a vite obligée à se taire. Après avoir paru se résigner, elle est encore, pour son malheur, revenue un moment après à la charge.

Une vraie tempête a alors éclaté. Louise qui s'était lancée dans des tirades sur la Révolution sociale, a dû se lancer sans retard hors de la salle.

Les assistants se sont précipités sur ses pas et lui ont fait cortège. La foule grossissait à chaque

instant. On l'a accompagnée jusqu'à la gare, aux cris : A l'Hôpital ! à la Morgue !

Une réunion bonapartiste a eu lieu jeudi, dans une salle de la redoute ; des coups ont été échangés entre les partisans du *petit Caporal* et ceux du *Combat* ; le propriétaire a fait éteindre le gaz et le tumulte a continué dans la rue ; M. Dichard blessé légèrement.

CHRONIQUE LOCALE

ET FAITS DIVERS.

CONTRIBUTIONS DIRECTES

Un concours sera ouvert dans les premiers jours de l'année 1883, pour le surmément dans l'administration des Contributions directes.

Les Jeunes gens qui auraient l'intention de s'y présenter trouveront auprès de M. le Directeur des contributions directes de leur département tous les renseignements relatifs aux conditions du concours et aux pièces à fournir à l'appui de leur demande d'admission.

Les candidats doivent être pourvus de l'un des diplômes de bachelier ès lettres ou de bachelier ès sciences.

Le registre d'inscriptions sera clos, à Paris le 30 novembre, sauf pour les engagés conditionnels actuellement sous les drapeaux qui seront admis à produire leur candidature jusqu'au 15 décembre. Les demandes qui parviendraient à l'administration centrale après ces délais ne pourraient être reçues pour le concours de 1884.

Les candidats seront ultérieurement avisés du lieu de réunion de la commission devant laquelle ils devront se présenter pour subir l'examen.

Le Maire de la ville de Cahors donne avis que :

1° Le projet de construction du quai de ceinture dans la ville de Cahors (1^{re} partie) Pôt-Triquat ;

2° L'avant-projet de construction d'un quai de ceinture, à Cahors, entre les ponts Louis-Philippe et Valentré ;

3° Le projet d'élargissement des rues Sainte-Claire et de la Pépinière, dans la ville de Cahors ;

4° Le projet d'élargissement de la rue du moulin St-James, dans la même ville ;

5° Le projet d'élargissement et de redressement de la rue Hautesserre ;

6° Le projet d'amélioration de la rue des Pénitents.

Ont été déposés au secrétariat de la Mairie, et qu'ils y resteront pendant 15 jours, du 23 septembre au 7 octobre 1882 inclusivement, où chaque habitant pourra en prendre communication.

Par une circulaire confidentielle aux préfets, le ministre de l'instruction publique vient de faire interdire à tous les instituteurs d'écrire dans les journaux et de s'occuper de politique par la voie de la presse.

Toute infraction à cette décision ministérielle entraînera, pour la première fois, suspension des fonctions avec privation de traitement ; en cas de récidive, la révocation sera prononcée.

Le *Journal officiel* publie ce matin la liste des jeunes gens reçus à l'École forestière de Nancy. Nous sommes heureux d'y voir le nom du fils de notre compatriote M. Béral, conseiller d'Etat, reçu avec le n° 16.

Parmi les élèves de l'école militaire de Saint-Cyr qui viennent d'être nommés sous-lieutenants, à la suite des examens de sortie, nous avons remarqué le nom de notre compatriote, M. Amédée Bataille, de Floressas.

Itinéraire que suivra le comité d'achat de remonte dans le département du Lot, pendant le mois d'octobre 1882.

Cahors, 7 octobre, à 9 heures du matin.
Gramat, 12 octobre, à 10 heures du matin.
Assier, 13 octobre, à 10 heures du matin.
Figeac, 13 octobre, à 4 heures du soir.

VILLE DE CAHORS.

COURS d'Enseignement secondaire pour les jeunes filles.

Les Cours d'Enseignement Secondaire pour les jeunes filles recommenceront le lundi, 16 octobre.

A partir de la rentrée, ils seront placés sous la surveillance de M^{lle} SOULIÉ, Directrice.

Ces cours comprendront deux années pour lesquelles l'enseignement sera réparti de la manière suivante :

PREMIÈRE ANNÉE.

(Les cours de 1^{re} année pourront être suivis utilement par les jeunes filles qui se préparent au brevet élémentaire.)

Langue française et lecture expliquée, 3 heures par semaine.

Arithmétique, 2 heures par semaine.

Histoire et Géographie, 2 h. par semaine.

Histoire naturelle et Hygiène, 1 h. id.

DEUXIÈME ANNÉE

(Les cours de 2^e année pourront être suivis utilement par les jeunes filles qui se préparent au brevet supérieur.)

Littérature française, 2 h. par semaine.

Mathématiques, 2 h. id.

Histoire et Géographie, 2 h. id.

Morale, 1 h. id.

Physique et Chimie, 1 h. id.

Histoire naturelle, 1 h. id.

COURS COMMUNS AUX DEUX ANNÉES

Dessin d'imitation, 2 h. par semaine.

Musique, 1 h. id.

Travaux à l'aiguille, 1 h. id.

Chaque année de Cours aura au moins une leçon chaque jour. Un avis ultérieur fera connaître la distribution exacte des heures de cours.

Le prix de la rétribution est fixé à 5 fr. par mois. Les inscriptions sont reçues à la Mairie de Cahors, tous les jours de 10 h. à 4 heures.

La Directrice assistera à toutes les leçons. Chaque élève pourra cependant être accompagnée par sa mère ou par une personne de confiance.

Cahors, le 25 septembre 1882.

Vu : L'Inspecteur d'Académie,
Le Maire, L. BEDOREZ.
P.-F. SIRECH.

Une médaille d'argent de 2^e classe a été accordée au nommé Villanueva (Bernard) chef de chantier à Thédillac pour avoir le 15 juin 1882 fait preuve du plus courageux dévouement en procédant au sauvetage de plusieurs ouvriers ensevelis sous un éboulement survenu au tunnel de Vayrières, sur la ligne du chemin de montauban à Brive.

Une mention honorable a été accordée à M. Baumier (René), inspecteur primaire de la deuxième circonscription du Lot, pour s'être distingué en travaillant à l'extinction d'un incendie à Grézels le 13 juin 1882.

Des mentions honorables ont été accordées :
1° Au nommé Coldefy (Antoine), ancien instituteur à Fons, pour sa belle conduite dans un incendie le 8 janvier 1877.

2° Au nommé Henri (Augustin), imprimeur à Cahors, pour avoir, le 29 novembre 1881 sauvé un enfant en danger de se noyer dans le Lot.

Classe 1881

Il est inexact, ainsi qu'on l'a annoncé, que les conscrits de la classe de 1881 doivent être appelés à la fin du mois.

Aucune circulaire relative à cet appel n'est encore parvenue à l'état-major du 17^e corps d'armée.

Les territoriaux

Après les réservistes, les territoriaux ; nous parlons seulement des hommes de la cavalerie territoriale des classes 1868 et 1869 aura lieu du samedi 28 octobre au jeudi 11 novembre pour les hommes non-gradés

Tout les hommes devront se faire couper les cheveux à l'ordonnance avant d'arriver au corps. Le port de la barbe sera toléré.

Il leur est recommandé d'être pourvus d'une ou deux chemises et d'une paire de chaussures en bon état ; ils feront usage de

ces effets pendant la période d'instruction et recevront une indemnité.

Les hommes qui se présenteront en retard, tout en étant dans les délais légaux, seront punis de prison et retenus au corps après le renvoi de leurs classe, pour achever effectivement leur période d'instruction. Ceux qui se présenteront sans livret ou avec des livrets en mauvais état seront punis disciplinairement et retenus également au corps autant de jours qu'ils en auront passés en prison.

Nous recevons, avec prière d'insérer, la lettre suivante, en réponse à des accusations calomnieuses publiées dans un journal de la ville.

Montcuq, 27 septembre 1882.

A Monsieur le Directeur du Réformateur du Lot.

Puisque vous vous êtes fait l'écho, dans le *Réformateur* du 10 août, de certaines accusations formulées contre moi, je viens vous demander de donner place dans vos colonnes à la rectification suivante :

Après plusieurs enquêtes successives, la justice a rendu une ordonnance de non-lieu en ma faveur, elle m'a été notifiée aujourd'hui même.

Ainsi tombent d'elles-mêmes, les calomnies insérées dans le numéro de votre journal.

J'ose croire que vous me dispenserez de recourir aux moyens énergiques que la loi me donne, pour obtenir de vous l'insertion intégrale de la présente lettre.

Recevez mes salutations, PUJOL.

On écrit de Figeac.

Un incendie a éclaté, dans la nuit du 18 au 20, à Figeac et a brûlé entièrement la maison Péliissier, au faubourg de la Croix-Blanche. Nos pompiers se montrent toujours plus méritants et plus ingénieux à contenir le feu, à mesure que leur matériel devient plus vicieux et insuffisant pour une ville comme celle-ci. La pompe de la gare heureusement est venue concourir efficacement, celle-là, à l'action très faible des nôtres. Par ce moyen on a pu empêcher la liquoristerie voisine, et peut-être le nouveau tribunal, de s'embraser.

Depuis quelque temps, il circule dans certaines parties de la France, un assez grand nombre de pièces d'argent étrangères, provenant du Brésil et des républiques de l'Amérique du Sud.

Ces pièces, bien que leur type, sous le rapport du poids et des dimensions, soit semblable à la pièce de 5 fr., n'ont pas cours légal en France : elles sont en conséquence, absolument refusées par les caisses du Trésor et celle de la Banque.

Le public est donc prévenu que, s'il accepte ces monnaies, ce ne peut être qu'à ses risques et périls. Il convient de rappeler que les seules monnaies d'argent étrangères qui sont acceptées par des caisses publiques et par la Banque de France sont les belges, grecques, italiennes et suisses.

LES ENVELOPPES ET BANDES TIMBRÉES

Le ministère des postes et télégraphes fait savoir, par une note insérée au *Journal Officiel*, qu'à partir du 1^{er} octobre prochain il sera mis en vente des bandes et enveloppes timbrées dans tous les bureaux de poste de Paris et dans les bureaux des départements suivants :

Lyon, Marseille, Bordeaux, Lille, Toulouse, Nantes, Rouen, Saint-Etienne, Nancy, Dijon, Versailles, Tours, Orléans.

La vente sera étendue aux autres bureaux de postes au fur et à mesure du développement de la fabrication.

Les enveloppes mises actuellement à la disposition du public seront de trois formats différents, et porteront uniformément un timbre fixe d'affranchissement de 15 centimes. Le prix de l'enveloppe sera de 16 centimes.

Il y aura deux catégories de bandes d'un timbre-poste soit de 1, soit de 2 centimes. Le prix des bandes est fixé à 1 centime par trois bandes en sus de la valeur du timbre-poste. Il ne sera pas vendu moins de quinze bandes à la fois.

Session d'août 1882

Séance du 23 août (Suite).

Société hippique française. — Demande de subvention. — Rejet.

2° De rejeter, avec regrets, faute de ressources, la demande de subvention formée par la Société hippique française.

Adopté.

Fonds de non valeurs de 1881. — Compte d'emploi.

3° De donner acte à M. le Préfet de la communication du compte d'emploi des fonds de non valeurs de 1881.

Acte est donné.

M. le comte Murat, rapporteur de la même Commission, propose :

Budget. — Sous-Chapitre XI. — Comice agricole de St-Céré. — Augmentation de subvention.

1° D'élever de 200 à 300 fr. la somme allouée au Comice agricole de St-Céré et portée à l'article 1^{er} du Sous-Chapitre XI. Par suite de cette augmentation de crédit, cet article s'élèverait à 4.500 fr.

Adopté.

Concours hippique. — Demande d'augmentation de crédit par M. le directeur du dépôt d'étalons de Villeneuve-sur-Lot. — Rejet.

2° D'adopter, conformément aux propositions de M. le Préfet, l'article 2 du même Sous-Chapitre.

La Commission éprouve le plus vif regret de ne pouvoir, vu le manque absolue de ressources, accueillir le vœu de M. le directeur du dépôt d'étalons de Villeneuve-sur-Lot. Elle ne méconnaît pas l'importance des intérêts en cause et elle estime que l'industrie chevaline qui a pris un si remarquable essor dans le département, est digne de ses félicitations et de ses encouragements. — Elle espère que le Conseil général pourra, quand l'état de ses finances le lui permettra, se montrer plus libérale. Il y sera d'autant plus disposé, que les plaintes qui se sont quelquefois produites relativement aux étalons envoyés dans nos stations n'auront plus lieu de se renouveler et que l'administration des Haras, en apportant un soin vigilant au choix de ses animaux, s'assurera qu'ils possèdent toutes les qualités appropriées aux services que l'on attend d'eux.

Adopté.

Concours de l'espèce ovine. — Projet de création. — Proposition de M. de Verninac.

M. de Verninac demande qu'une certaine somme soit allouée à la Société agricole du Lot dans le but d'établir un concours pour l'espèce ovine du département. Il ajoute que les comices cantonaux ne rendent aucun service à l'agriculture et qu'il serait à désirer que les sommes qui leur sont accordées fussent supprimées pour être affectées à un but utile, notamment à celui qu'il vient de faire connaître.

M. de Lamaze proteste contre les paroles de M. de Verninac et dit que les comices agricoles sont au contraire très-utiles, notamment dans le canton de St-Céré. C'est pour ce motif qu'il a demandé que la somme de 200 fr., allouée au comice de St-Céré, fût portée à 300 fr.

M. le Président fait observer que les votes sont acquis ; mais que, malgré la pénurie des ressources du budget, s'il reste quelques fonds disponibles, une partie pourra être destinée à augmenter la subvention des concours de chevaux de Gramat, Figeac et Cahors et l'autre partie pourra être donnée à la Société agricole du Lot pour la création d'un concours de l'espèce ovine.

Ecole vétérinaire de Toulouse. — Concession d'une demi-bourse à l'élève Bousquet, de Concots.

Le même rapporteur propose :

1° De prendre en considération la situation du sieur Bousquet, les notes fournies à son sujet et la recommandation du Conseil municipal de Concots et de lui accorder une 1/2 bourse à l'école vétérinaire de Toulouse.

Par suite de cette création de demi-bourse, l'article 4 du même Sous-Chapitre s'élèverait à la somme de 900 fr.

Adopté.

Budget. — Sous-Chapitre XI. — Articles 4 et 5.

2° D'adopter, conformément aux propositions de M. le Préfet, les articles 4 et 5 de ce Sous-Chapitre.

Le Conseil adopte ces propositions et fixe à 7.400 fr. le chiffre du Sous-Chapitre XI.

Budget. — Sous-Chapitre XIII.

3° D'adopter tel qu'il est présenté par M. le Préfet, le Sous-Chapitre XIII (Dépenses diverses) à l'exception de l'article 17 relatif aux dépenses imprévues, qui est réservé.

Adopté.

Statue de Duplex, à Landrecies. — Demande de subvention. — Rejet.

Le même rapporteur exprime les regrets de ne pouvoir, faute de ressources, contribuer à l'érection de la statue de Duplex, à Landrecies.

Adopté

Au nom de la même commission, M. de Lamaze propose :
Instruction primaire. — Situation de l'enseignement dans le Lot. — Rapport de l'Inspecteur d'Académie.

1° De donner acte à M. le Préfet de la communication des rapports de M. l'Inspecteur d'Académie faisant connaître la situation de l'enseignement primaire dans le Lot pendant l'année 1881.

Acte est donné.

Contributions directes. — Répartition de 1883.
2° De fixer ainsi qu'il suit le répartition des contributions directes pour l'année 1883.

Contribution foncière.

Propriétés non bâties.	Propriétés bâties.	
Cahors... 470,736 »	72,595 »	} 146,823 »
Figeac... 346,129 »	1,137,139 »	
Gourdon... 320,274 »	38,159 »	
	36,069 »	

Contribution personnelle-mobilière.

Cahors..... 129,754 »	} 288,036 »
Figeac..... 80,954 »	
Gourdon..... 77,328 »	

Contribution des portes et fenêtres.

Cahors..... 68,746 »	} 151,317 »
Figeac..... 45,309 »	
Gourdon..... 37,262 »	

Centimes additionnels.

3° D'ajouter également au principal des contributions foncière, personnelle et mobilière, 25 centimes additionnels ordinaires.

Et au principal des quatre contributions :
1° 1 centime additionnel ordinaire ;
2° 7 centimes pour les chemins ;
3° 4 centimes pour l'instruction primaire ;
4° 14 centimes 5/10 extraordinaires, dont le produit est nécessaire au paiement de diverses dépenses intéressant le département.

Adopté.
Epizooties. — Société d'agriculture de Melun. — Inoculation préventive de la péripneumonie.

4° De rejeter avec regrets, faute de ressources, la demande de subvention en faveur de la Société d'agriculture de Melun, pour faire des recherches expérimentales à l'occasion de l'inoculation préventive de la péripneumonie.

Adopté.
Le *Génie civil*. — Demande de subvention. — Rejet.

5° De rejeter, avec regrets, faute de ressources, la demande de souscription au *Génie civil*, revue générale des industries françaises et étrangères.

Adopté.
Société centrale de sauvetage des naufragés. — Demande de subvention. — Rejet.

6° De rejeter avec regrets, faute de ressources, la demande de subvention présentée par la Société centrale de sauvetage des naufragés.

Adopté.
Architecte départemental. — Demande de remises sur les grands travaux. — Renvoi à la commission des finances.

Au nom de la commission des travaux publics, M. de Verninac expose que M. l'Architecte départemental a demandé une remise de 5 0/0 sur les grandes constructions que le Conseil général va faire exécuter. M. de Verninac comprend la justesse de cette demande, connaissant la part de responsabilité qui incombe à l'architecte chargé de la surveillance des travaux. Il donne lecture de plusieurs délibérations antérieures et pense qu'il convient d'élever à la somme de 5,000 fr. le traitement de l'architecte, et de lui allouer pendant l'exécution des grands travaux départementaux extraordinaires, une indemnité annuelle de 3,000 fr.

Renvoyé à la commission des finances pour les voies et moyens.

Sur la proposition de M. Fraysse, rapporteur de la même commission, le Conseil,

Achat de rouleaux compresseurs. — Renvoi à la commission des finances.

1° Renvoie à la commission des finances, avec avis favorable, la demande formée par M. l'agent-voyer en chef du département, et relative à l'achat de rouleaux compresseurs pour le cylindrage des chaussées neuves des chemins vicinaux.

Chemins vicinaux. — Tableau des impositions établies d'office.

2° Donne acte à M. le Préfet de la communication du tableau des impositions établies d'office pour l'année 1883 en centimes et en journées de prestation.

Mines. — Rapport de M. l'ingénieur ordinaire.

3° Donne acte à M. le Préfet de la communication du rapport de M. l'ingénieur ordinaire des mines, faisant connaître la situation de ce service dans le département, pendant l'année 1881.

(A suivre.)

DIRECTION DE LA CAISSE D'ÉPARGNE POSTALE

En vertu d'un arrangement conclu, le 31 mai 1882, entre la France et la Belgique, les déposants à la caisse d'épargne postale de France, qui transportent leur domicile en Belgique ou qui séjournent momentanément dans ce pays, peuvent obtenir, sans frais, par l'entremise de tout bureau de poste, français ou belge, le transfert de leurs comptes d'épargne à la caisse générale d'épargne et de retraite de Belgique.

Ils peuvent également obtenir, dans les mêmes conditions, le remboursement en Belgique des fonds déposés par eux à la caisse d'épargne postale de France.

Réciproquement les titulaires de livrets émis par la caisse générale d'épargne et de retraite de Belgique qui fixent leur domicile en France ou qui voyagent dans ce pays, ont la faculté de faire transférer, mais seulement jusqu'à concurrence d'un maximum de 2000 francs, sans frais, leurs livrets à la caisse d'épargne postale de France, par l'entremise de tout bureau de poste français ou belge, chargé du service de la caisse d'épargne.

Les mêmes déposants peuvent encore se faire rembourser en France tout ou partie des fonds déposés par eux à la caisse générale d'épargne et de retraite de Belgique.

Les personnes qui désireraient profiter des nouvelles facilités offertes au public par l'arrangement franco-belge du 31 mai 1882 n'auront qu'à se présenter, munis de leurs livrets d'épargne et de pièces établissant leur identité, dans un bureau de poste quelconque, où elles rédigeront, au moyen d'imprimés mis gratuitement à leur disposition, une demande de transfert ou de remboursement international, suivant le cas.

Le nouveau service international des caisses d'épargne postales est inauguré en France et en Belgique depuis le 1^{er} août 1882.

IMPRUDENCE MORTELLE

On écrit de Massaguel (Tarn), au *Journal de Toulouse*, qu'un déplorable accident est arrivé aux portes de cette localité. Un jeune homme de 21 ans à peine, M. Colombier, ayant son fusil de chasse sur l'épaule, mais renversé, glissa si malheureusement, en grimant sur la montagne, qu'il se laissa choir du côté de son fusil dont les deux coups partirent à la fois et lui labourèrent cruellement toute la cuisse.

Deux heures après l'accident, et malgré les soins immédiats du docteur Jaurès, le malheureux jeune homme expirait dans les bras de son honorable famille désolée.

DEUX COMÈTES A L'HORIZON

Cherchez la comète découverte par Cruiz, dans l'Hydre, à 15 degrés au sud de Régulus du lion et la comète de Barnard un peu au sud de la figure formée par la constellation des Gémeaux.

ÉQUINOXE D'AUTOMNE

L'équinoxe d'automne a eu lieu, samedi, 23 septembre, à 3 heures 40 minutes du matin ; alors finira l'été qui dure depuis le solstice d'été 21 juin à 1 heure 19 minutes du soir, et commencera l'automne qui durera jusqu'au solstice d'hiver, 21 décembre à 9 heures 56 minutes du soir.

Les chasseurs liront avec intérêt l'arrêt que vient de rendre le tribunal correctionnel de Lyon.

Il s'agissait de savoir si une rivière qui n'est ni navigable, ni flottante est une clôture suffisante au point de vue de la loi.

La question se posait dans les conditions suivantes :

M. X... fils chassait aux aqueducs de Bonnard, dans une propriété close de murs, excepté sur une longueur de 60 à 80 mètres, où la rivière d'Yzeron sert elle-même de clôture.

Un gendarme aperçut le chasseur et dressa procès-verbal.

La rivière, constate le procès-verbal, n'avait en certains endroits que 20 centimètres d'eau, et pouvait par conséquent, être franchie sans trop de difficultés. Des pierres avaient même été disposées pour qu'on pût la traverser à pied sec.

Le tribunal, estimant que cette rivière, n'étant ni navigable, ni flottante, est une clôture suffisante au point de vue de la loi, a renvoyé M. X... des fins de la poursuite.

Dernières Nouvelles

Une dépêche adressée de Saint-Petersbourg au *Clairon* dit que le tzar pourrait bien repartir immédiatement de Moscou. Le bruit court que la cérémonie du couronnement est fixée au 10 octobre.

La *France militaire* annonce que le général Berge venait d'être puni disciplinairement de la non-activité par retrait d'emploi et révoqué de son commandement, pour avoir violé les ordres du ministre de la guerre, qui interdisait d'apporter des modifications au règlement du 12 juin 1875 sur les exercices, les manœuvres et le combat de l'infanterie.

Cette information est inexacte. Aucune mesure disciplinaire n'a été prise contre le général Berge.

Il n'y a eu échange d'observations ; mais les explications données par le général Berge ayant été satisfaisantes, l'incident n'aura aucune suite.

La *France militaire* va dit-on être poursuivie par délit de fausses nouvelles.

Paris, 27 septembre.

Dans la nuit de samedi à dimanche, des placards révolutionnaires portant les signes symboliques du Compagnonnage, ont été apposés dans plusieurs localités des environs d'Autun. C'est un appel aux ouvriers de la région pour le jour où seront jugés leurs « frères de Montceau-les-Mines ».

Paris, 27 septembre.

Le *Times* publie une lettre de M. de Lesseps qui déclare que l'occupation anglaise du Canal de Suez ou le percement d'un second Canal, porteraient atteinte aux droits de la Compagnie à laquelle un firman a garanti, pour 99 ans, le privilège des communications maritimes entre le golfe de Péluze et Suez.

Le journal anglais maintient à l'Angleterre le droit de protéger ses intérêts contre une usurpation de pouvoirs de la Compagnie.

On télégraphie du Caire que 10,000 hommes de troupes anglaises resteront en Egypte jusqu'au rétablissement d'une situation normale.

Paris, 28 septembre 1882.

Le *Bulletin des lois* publie aujourd'hui et continuera demain vendredi la première partie des décrets accordant, en conformité des lois des 30 juillet 1881 et 9 août 1882, des rentes ou pensions viagères aux victimes du coup d'Etat de Décembre et de la loi de sureté générale.

Ces décrets portent sur 85 départements et comprennent près de huit mille intéressés.

La remise des titres aura lieu par l'intermédiaire des préfets, aussitôt que ces titres auront reçu le visa du contrôle au ministère des finances. Cette dernière formalité ne demandera que quelques jours.

Les autres séries suivront de très près la première. Les ministères de l'intérieur et des finances ne négligent rien pour satisfaire à des impatiences bien légitimes ; mais on ne doit pas oublier qu'il devra préparer près de vingt-deux mille décrets et autant de titres de perception.

Bourse de Paris.

Cours du 26 Septembre

Rente 3 p. %.....	82.30
— 3 p. % amortissable.	82.70
— 4 1/2 p. %.....	110.50
— 5 p. %.....	116.50

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 26 septembre 1882.

On a fait couvrir différents bruits qui ont servi à entretenir la faiblesse du marché. En présence des complications diplomatiques que peut entraîner le règlement de la question Egyptienne, on a parlé de la convocation anticipée des Chambres. On a attribué à l'honorable M. Tirard des projets de conversion. Enfin, bien que les Banques d'Angleterre et de France n'aient pas cru devoir élever le taux de l'escompte, la situation monétaire n'est pas sans donner lieu à quelques préoccupations.

Par suite nous laissons le 3 0/0 à 81 95, l'amortissable à 82 92. Le 5 0/0 est assez bien tenu à 115 00.

L'Italien a donné lieu à des affaires très mouvementées et reste à 89 50. Le Turc toujours soutenu par la liquidation, s'est échangé à 12 12, l'Egyptienne

unifiée à 346.

Les Chemins de fer et les établissements de Crédit sont calmes.

Le Suez est à 2,730. Les recettes du transit pour la journée d'hier se sont élevées à 120,000 fr.

Les recettes de la 36^e semaine, comparées avec celles de la semaine correspondante de l'année dernière présentent les différences suivantes :

Lyon :	ancien réseau.	Augmente	18.370
—	nouv. réseau.	—	19.672
Nord :	ancien réseau.	—	8.913
—	nouv. réseau.	Diminut.	32.463
Orléans :	ancien réseau.	Augment.	48.140
—	nouv. réseau.	—	3.562
Est :	ancien réseau.	—	3.487
—	nouv. réseau.	—	55.183
Ouest :	ancien réseau.	Diminut.	109.698
—	nouv. réseau.	Augment.	9.577
Midi :	ancien réseau.	Diminut.	53.592
—	nouv. réseau.	—	77.333

CALENDRIER DU LOT. — Septembre.

JOUS	SAINTS	FOIRES.
24 Diman.	N.-D. de la M.	
25 Lundi.	s Firmin.	Terrou, Rocamadour, Soucirac, Cardaillac, St-Germain.
26 Mardi.	s Cyprien s ^e J.	Montcuq.
27 Mercr.	ss Cosme et D.	Cazals.
28 Jeudi.	s Wenceslas.	St-Chamarand.
29 Vend.	s Michel Arc.	Beauregard, Grézels, Gramat.
30 Samedi.	s Jérôme.	

Lunaisons du mois de Septembre.

- ☾ D. Q. le 4, à 1 h. 36 du soir.
 - ☽ N. L. le 12, à 1 h. 8 du soir.
 - ☾ P. Q. le 20, à 1 h. 37 du soir.
 - ☽ P. L. le 27, à 3 h. 19 du matin.
- Les jours décroissent de 1 h. 43 m.

BIBLIOGRAPHIE

LE TOUR DU MONDE. *Nouveau journal de voyages*. — Sommaire de la 113^e livraison (23 septembre 1882). — La Belgique. — Anvers, par M. Camille Lemonnier. — Texte et dessins inédits. — Huit dessins de Th. Verstraete, X. Mellery, Frans van Hupk, F. Puttaret, Jean Stobbaerts, P. Verhaert et A. Hubert. — Bureaux à la librairie Hachette et C^e, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

St-NICOLAS, 3^e année. Sommaire du n^o 44. — 28 septembre 1882. — Les plus grands coups ne font pas la plus belle musique. — Légendes et superstitions des Campagnes : — La Couleuvre au Collier d'or (A. Genevay). — Huit jours dans un Aquarium (Eudoxie Dupuis). — La Mésange (Victorien Aury). — Le petit magicien (L'enchanteur Merlin). — Les Epreuves de Jean (Marthe Bertin). — La Boîte aux Lettres. — La Tirelire aux Devinettes. — Illustrations par Lizzie Lawson, Yan d'argent, André, Jundt, E. de Liphart, Gaillard, etc.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie. — LIBRAIRIE CH. DELAGRAVE, 15 rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.

MUSÉE DES FAMILLES, 49^e année. Sommaire du n^o 10. — Octobre 1882. — Le Vœu de Nadia (Henri Gréville). — Récit de Noël (Alexis Muenier). — Une journée à Coney-Island (Victorien Aury). — Les deux Commères (L. Valade). — Histoire du Mois (A. de Villeneuve). — Juliette Dodu (Surmay). — L'Education musicale de mon cousin Jean Garigou (Léopold Dauphin). — La Science en Famille (Louis Balthazard). — Correspondance et Concours (Eug Muller). — Théâtres. (Un Parisien). — Bulletin financier (J. Belletrud). — Illustrations par Adrien Marie, B. de Monvel, Blum, A. Oberlander, A. Lepère, E. de Liphart, Léonce Petit, Gaillard, etc. — Librairie Ch. Delagrave 15, rue Soufflot, Paris.

Faits divers

LE CHOIX DES MELONS

Et d'abord, il ne faut pas se fier à la coloration, parce que rien n'est plus trompeur. On doit commercer par soupeser le fruit et le choisir lourd.

On le flaire ensuite : si l'écorce en est parfumée, c'est qu'il a de l'arome. Enfin, on le tâte si, à l'opposé de la queue, l'écorce fléchit, légèrement, seulement, c'est qu'il est suffisamment mûr. La queue, qu'il ne faut pas négliger d'examiner, indique, lorsqu'elle paraît fraîchement coupée, que le melon a mûri sur de la paille... Et tenez, je vous dirai encore, mais là tout à fait entre nous, qu'on a bien tort de se moquer des bonnes femmes qui mordent à la queue du melon pour s'assurer de sa qualité, attendu que l'amertume de la queue est un indice certain de la bonté du fruit.

Nous ne saurions trop appeler l'attention de nos lecteurs sur le système de crédit offert par la librairie Abel Pilon (A. Le Vasseur, successeur). Cette administration, dont nous publions souvent des annonces, compte aujourd'hui plus de quatre cent mille souscripteurs, et son importance prend de jour en jour des développements plus considérables.


Ce succès n'a pas lieu de nous étonner, le crédit accordé présente, en effet, des avantages qui permettent à toute personne de posséder les plus grands ouvrages scientifiques, littéraires, historiques, géographiques, etc., sans débours apparent (cinq francs par mois par chaque centaine de francs d'achat). Nous avons en main le Catalogue général de cette Maison, le plus complet de ceux qui existent en librairie; nos lecteurs peuvent se le procurer en en faisant directement la demande, rue de Fleurus, 33, Paris.

Librairie **J. GIRMA**, à Cahors
VIENT DE PARAÎTRE LA 6^e LIVRAISON
DE
L'HISTOIRE GÉNÉRALE
DE LA
PROVINCE DE QUERCY
DE GUILLAUME LACOSTE

Cet ouvrage formera TROIS volumes, in 8°, de 500 pages chacun, paraissant en livraisons mensuelles, pendant les années 1882-1883-1884.

Prix : 18 fr. — Payables 6 fr. par an
En dehors de l'édition de souscription, il sera mis en vente, 50 exemplaires seulement sur papier blanc velin, formant quarante livraisons.
Prix de la livraison 50 centimes

21 RÉCOMPENSES
1^{er} PRIX
MÉDAILLES ARGENT & OR
et Diplômes d'Honneur
DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN
DITE
ÉLIXIR DES VOSGES
TONIQUE ET HYGIÉNIQUE.



MÉDAILLE D'OR

FOURGEAUD & LACOSTE
PÉRIGUEUX

Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le Sirop de Pin, dont elle renferme les principes actifs.
Dépôts dans les principaux établissements.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. » — LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS
ADULTES & ENFANTS
rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :
REVALESCIÈRE
Du BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès, 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance.

Cure N° 98,714 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion; affection du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'influence de votre divine Revalescière. Léon PEYLET, Instituteur à Eynacqas (Haute-Vienne).
N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans

de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesses et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry ma guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice je lui ai fait prendre sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. J. G. DE MONTANAY, 41, rue Condorcet, Paris, 4, Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE », en boîtes aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. BISCUITS DE REVALESCIÈRE, aliment très agréable et commode aux bureaux, comme goûter et souper, et en voyage : en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi franco dans toutes les Gares contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez M. VINEL, droguiste, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

EXCELLENTE OCCASION

A céder le Dictionnaire universel de Larousse, s'adresser au bureau du Journal.

Nouvelle Encre. J. GARDOT
DIJON.
n'oxydant pas les Plumes, n'épaississant pas.
MÉDAILLE D'OR, Chez tous les Papetiers.

DICTIONNAIRE DES COMMUNES DU LOT de M. L. COMBARIEU archiviste départemental. Statistique, géographique historique, archéologique, géologique etc. avec carte du département. 5 fr. chez les Libraires ou au Bureau du Journal du Lot, 5 f. 50 par la Poste.

CARTE DU LOT, la plus complète qui existe, indiquant tous les chemins de fer en projet ou en construction : — 75 cent. chez les Libraires et au Bureau du Journal du Lot. — 1 fr. par la Poste.

NOTES pour servir à l'histoire DES ETATS PROVINCIAUX DU QUERCY par M.-J. BAUDEL, Censeur au Lycée de Marseille. — 1 fr. au bureau du Journal du Lot, 1 fr. 20 par la poste.

TABLEAU OFFICIEL DES DISTANCES de chaque Commune au chef-lieu du canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exécution de l'art. 93 du régl. du 18 juin 1841. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. — 1 f. 10 par la poste.

LE QUERCY AUX ETATS GÉNÉRAUX DE 1789. — Assemblées des sénéchaussées, procès-verbal des séances — Liste complète des députés, par M. L. COMBARIEU, archiviste départemental. 15 exemplaires à vendre : 7 fr. au Bureau du Journal du Lot, 7 fr. 50 par la poste.

GOURDON ET SES SEIGNEURS du X^e siècle au XIV^e siècle par MM. L. COMBARIEU et F. CANGARDEL. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. 1 f. 25 par la poste.

VÉRITABLE SUCRE VINICOLE
raffiné & perfectionné

SUPÉRIEUR A TOUS LES AUTRES SUCRES
Pour l'Emploi dans les Vendanges
Médailles d'Or et Croix de la Légion-d'Honneur obtenues pour ce produit hors ligne à l'Exposition Universelle de 1878.

Amélioration des vins, — Vinification des mares de raisin, — Production de fines Eaux-de-Vie de vin.

Moyens licites de doubler et tripler ses récoltes et d'augmenter ses revenus, par le sucrage des vendanges, au moyen du Sucre vinicole raffiné et perfectionné.

Le véritable Sucre vinicole, pur, de bon goût, sans acide, porte la marque (Maïs et Raisin) et se livre tout cassé, en sacs de 50 kilos (sacs perdus).

Brochure complète, envoyée gratis sur toute demande, contenant avec explications détaillées, les meilleurs procédés de vinification ainsi que de nombreux témoignages d'entière satisfaction.

Ecrire au Dépôt général : DROGUERIE CENTRALE du SUD-OUEST, à Agen (Lot-et-Garonne). Directeurs : A. Jaille et G. Thomas. — Réponse et tous renseignements immédiats.

Le coût du transport est au plus de 1 franc par 100 kilos et par 100 kilomètres.

VERITABLE
Extrait de Viande
LIEBIG
PRÉCIEUX POUR MALADES ET MÉNAGE
5 Méd. d'Or, 4 grands Dipl. d'Honneur.
EXIGER le fac-similé de la signature. *Liebig*
EN ENCRE BLEUE
SE VEND CHEZ LES ÉPICIERS ET PHARMACIENS

GUÉRISON CERTAINE des dartres, démangeaisons, maladies de la tête, boutons de toute nature; etc. etc.; par la pommade Anti-Herpétique (6-665-89). Le pot 1 fr. 50, envoi franco contre 1 fr. 65, timbre ou mandat poste. Seul dépôt à Toulouse (Haute-Garonne) pharmacie CALMEL, 9 rue Résomat.

PLUS DE MAUX DE DENTS!
L'ÉLIXIR DENTIFRICE
RR. PP. BÉNÉDICTINS
de L'ABBAYE DE SOULAC (Gironde)
2 Médailles d'Or, Bruxelles 1855, les plus hautes récompenses
PAR LE PHARMACIEN
EN L'AN
INVENTÉ 1873 PIERRE BOURSAUD
Rue de la Paix, 123 bis, Paris.
Agent général : **SEGUN**, Bordeaux
Se trouve à Cahors, chez M. BREL, tout boulie, nord

Le Propriétaire-Gérant A. Layton

SUCRAGE DES VENDANGES

AUGMENTATION ET QUANTITÉ

Entrepôt de sucre brut de canne, toute nuances. Sucre cristallisé, sucre blanc en pains, sucre blanc en morceaux, sucre blanc en poudre, sucre de maïs dit sucre de raisin en pains.

Envoi franco de prix, conditions de vente et échantillons sur demande affranchie

COUSTILLAS JEUNE

Maison de gros, Place Francheville. — PÉRIGUEUX

Pour éviter des retards dans les expéditions, prière de passer les ordres le plus tôt possible.

MAISON DES 100.000 PALETOTS

CAHORS, Boulevard Nord.

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX, FONDÉE EN 1843
RUE TAILLEFER ET RUE CONDE

MÉDAILLE D'OR à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE, HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES, dirigé par un Coupeur spécial b. s. g. d. g.

Envoi sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100.000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures.

ELLE ÉCHANGE OU REMBOURSE CELLES QUI ONT CESSÉ DE PLAIRE

PRIX FIXE INVARIABLE.

Tous les Envois sont faits franco.

PRODUITS MÉDAILLÉS A L'EXPOSITION DE 1881



PHARMACIE CENTRALE

DE CAHORS




ESCROUZAILLES PHARMACIEN

Successeur de F. VINEL.

La Pharmacie Centrale de Cahors, dont les principaux produits ont été médaillés, se recommande à sa nombreuse clientèle par ses préparations essentiellement naturelles et la modicité de ses prix.

Ses Vins de quinquina, médaillés, sont spécialement recommandés : préparés avec les meilleurs quinquinas, joints au cacao, ils sont pour les malades affaiblis et convalescents un remède efficace, tonique et reconstituant par excellence. — Spécialités de la Maison : Elixir vermifuge contre les crises provoquées par les vers chez les enfants. — Extrait fluide des 3 quinquinas, pour préparer soi-même et à l'instant le vin de quinquina. — Liqueur de Goudron contre les maladies des voies urinaires et respiratoires. — Sirop pectoral et Pastilles des Chantres contre les rhumes récents et anciens. — In'ction végétale contre les écoulements, guérison assurée. — Eaux de toilette, toniques et hygiéniques. — Dépôt de toutes les Spécialités françaises et étrangères. — Eaux minérales de France et de l'Étranger. — Grand choix de Bandages, Bas à varices et articles d'Allaitement.

MACHINES A COUDRE
De la Maison **BARIQUAND** et Fils
CONSTRUCTEURS-MÉCANICIENS. (B. G. D. G.)
Ces Machines, se recommandent par la simplicité de leur mécanisme, et leur bon perfectionnement.
Seul dépôt à Cahors, chez M. Ch. DESPRATS, successeur de M. CANGARDEL 4^{me}.



LA
VELOUTINE
est une poudre de Riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau. Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.
CH. FAY, INVENTEUR
9, Rue de la Paix. — Paris.

Pose de Dents et Dentiers d'après les meilleurs systèmes américains, anglais et français, les seuls adoptés par les premières maisons de Paris et de Londres. 20 Ans de Succès.
AUDOUARD
EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES, A PARIS
Lauréat de l'Académie Nationale
CHIRURGIEN-DENTISTE
Du Lycée de Cahors et des principaux établissements d'Éducation du Lot et de la Corrèze
Boulevard Sud, n° 3, à CAHORS, tous les mois du 1^{er} au 8.
Faubourg Leclerc, n° 46, à BRIVE, du 9 au 30 de chaque mois.